

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
07 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le SEPT JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – Adjoints - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / Es. BRUN / Em. BRUN (jusqu'à 20h35) / S. ORIVELLE / P. GRAILLOT / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON - **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : S. KLYZ par MI. SANCHEZ / M. CLAUZEL par L. CLEMENSON / O. ROYER par P. RELING / M. HOFFART par Em. BRUN (jusqu'à 20h35) / Em. BRUN et M. HOFFART par G. CLEMENSON (à partir 20h35) / R. CASTEL par A. DEL BASSO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques VATON

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE à l'unanimité**, Jean-Jacques VATON en qualité de secrétaire de séance
- **APPROUVE par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON)**, le compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2022.
- **APPROUVE par 22 voix pour, 6 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / T. VERMEILLE / A. MICHELS / A. SCIACQUA-LERIDON), 1 Abstention (G. BUCHET)** le compte-rendu du conseil municipal du 06 Avril 2022.
- **PREND ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :
 - * Décision n° 2022 – D – 002 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de la sécurisation des écoles élémentaires et maternelles du groupe scolaire Frédéric MISTRAL – ALARME
 - * Décision n° 2022 – D – 003 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de l'acquisition de gilets pare-balles à destination des policiers municipaux.
 - * Décision n° 2022 – D – 004 du 11 Avril 2022 – Demande de subvention dans le cadre du FIPDR 2022 au titre de l'acquisition d'un serveur pour le centre de sécurisation urbain permettant l'évolution du parc de camera de vidéoprotection.
 - * Décision n° 2022 – D – 005 du 09 Mai 2022 – Bail dérogatoire pour l'ancienne gare à compter du 9 mai 2022.
 - * Décision n° 2022 – D – 006 du 18 Mai 2022 – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale – 2020/2022.

- **ADOpte à l'unanimité**, le nouveau protocole sur le temps de travail.
- **CREe**, un Comité Social Territorial local compétent pour les agents de la commune de Jonquières, **FIXE**, à 3 le nombre de représentants de la collectivité et à 3 le nombre de représentants du personnel, **par 26 voix pour, 3 contre (A DEL BASSO / R. CASTEL / A. SCIAQUA-LERIDON)**.
- **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles précités, avec le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,
- **CEDE**, par **20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIAQUA-LERIDON)**, l'appartement communal, sis rue nouvelle au 1^{er} étage d'un immeuble bâti à usage mixte cadastré AS 61 pour 9 a 82 ca, au prix de 154 000€. Les honoraires de l'Agence de 9240 € sont à déduire car à la charge de la commune.
- **DECIDE**, par **22 voix pour, 6 abstentions (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS)** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 3 514.65 €.
- **APPROUVE**, par **22 voix pour, 7 abstentions (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / A. SCIAQUA-LERIDON)** en votant les ouvertures et virements de crédits budgétaires, la décision modificative n°1.
- **DETERMINE**, par **26 voix pour, 3 abstentions (A DEL BASSO / R. CASTEL / A. SCIAQUA-LERIDON)** les modalités relatives aux inscriptions et au paiement des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023.
- **APPROUVE**, par **28 voix pour, 1 abstention (A. SCIAQUA-LERIDON)** le règlement intérieur du Pôle enfance jeunesse (PEJ).
- **AUTORISE**, par **20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIAQUA-LERIDON)** les manifestations culturelles : soirée d'été 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 54.

Fait à JONQUIERES le 14 Juin 2022,



Le Maire,
Louis BISCARRAT

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Jacques VATON